



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Chaspinhac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Polignac, Le Puy-en-Velay, Saint Germain-Laprade et Vals près Le Puy
Plan de Prévention du Risque inondation du bassin du Puy en Velay

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral DIPPAL-B3-2015/031 du 17 mars 2015, le projet de Plan de Prévention du Risque inondation du bassin du Puy en Velay des communes d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Chaspinhac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Polignac, Le Puy-en-Velay, Saint Germain-Laprade et Vals près Le Puy, sera soumis aux formalités d'une enquête publique d'une durée de 36 jours du **13 avril 2015 au 18 mai 2015 inclus**.

Est désignée une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Président : M. Jean Philippe BOST, employé de la Chambre d'Agriculture en retraite ;
- Membres titulaires : M. Yves CHAVENT, avocat honoraire et M. Alain MOULHADE, responsable de pôle de territoire au conseil général en retraite ;
- Membre suppléant : M. Christian HOMBERT, directeur d'agence d'aménagement et d'urbanisme en retraite.

En cas d'empêchement de M. Jean Philippe BOST, la présidence de la commission sera assurée par M. Yves CHAVENT, membre titulaire de la commission.

Le siège de l'enquête sera en mairie du Puy en Velay.

Le dossier d'enquête susvisé ainsi qu'un registre d'enquête préalablement coté et paraphé par la commission d'enquête seront déposés, pendant la durée de l'enquête, en mairies d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Chaspinhac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Polignac, Le Puy-en-Velay, Saint Germain-Laprade et Vals près Le Puy pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Chaspinhac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Polignac, Le Puy-en-Velay, Saint Germain-Laprade et Vals près Le Puy
- soit adressées au président de la commission d'enquête à la mairie du Puy en Velay (siège de l'enquête),
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : prefecture@haute-loire.gouv.fr,
- soit exprimées oralement auprès du représentant de la commission d'enquête qui recevra le public en mairies de :

• Aiguilhe	• Mardi 14 Avril de 9h à 12h • Mercredi 29 Avril de 9h à 12h • Vendredi 15 Mai de 9h à 12h
• Brives-Charensac	• Mercredi 15 Avril de 14h à 17h • Mercredi 29 Avril de 14h à 17h • Jeudi 7 Mai de 9h à 12h • Lundi 18 Mai de 15h à 18h
• Chaspinhac	• Vendredi 15 Mai de 14h à 17h
Polignac	• Mardi 14 Avril de 14h à 17h • Jeudi 7 Mai de 14h à 17h
Chadrac	• Lundi 13 avril de 9h à 12h • Lundi 20 avril de 9h à 12h • Lundi 27 avril de 14h à 17h • Lundi 18 mai de 15h à 18h

St-Germain-Laprade	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 13 avril de 14h à 17h • Lundi 20 avril de 14h à 17h
Vals-près-le-Puy	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 17 avril de 9h à 12h • Lundi 27 avril de 9h à 12h • Lundi 18 mai de 9h à 12h
Le Monteil	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 17 avril de 14h à 17h
Le Puy-en-Velay	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 13 avril de 9h à 12h • Jeudi 23 avril de 14h à 17h • Mercredi 6 mai de 9h à 12h • Lundi 18 mai de 13h 30 à 17h 30
Espaly-Saint-Marcel	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 13 avril de 14h à 17h • Jeudi 23 avril de 9h à 12h • Mercredi 13 mai de 9h à 12h
Coubon	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 20 avril de 9h à 12h • Mercredi 6 mai de 14h à 17h • Lundi 18 mai de 9h à 12h

Le public pourra demander des informations auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire – service SATURN – 13 rue des Moulins – 43009 Le Puy-en-Velay Cedex – Tél : 04 71 05 84 00.

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Chaspinhac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Polignac, Le Puy-en-Velay, Saint Germain-Laprade et Vals près Le Puy ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Loire – Bureau du Contrôle de Légalité et des Affaires Juridiques.

Ces documents seront insérés et consultables sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le Préfet de la Haute-Loire est susceptible d'approuver le Plan de Prévention du Risque retrait et gonflement des argiles des communes d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Chaspinhac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Polignac, Le Puy-en-Velay, Saint Germain-Laprade et Vals près Le Puy.